AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VAL D'ARC

Par arrêté n° 2022-01 du 09/05/2022, le Président du SIAEP Porte de Maurienne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la commune de Val d'Arc.

Objectif du projet : prise en compte de la gestion des eaux usées dans les projets d'aménagement et mise en place des mesures efficaces de gestion des eaux usées contre les problématiques quantitatives et qualitatives des rejets.

Dates: l'enquête publique se déroulera du 01 juin 2022 à 8h30 au 30 juin 2022 à 19h00.

Siège de l'enquête :

SIAEP Porte de Maurienne, 4 Place de la Mairie, RANDENS, 73220 VAL D'ARC, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00

MAIRIE déléguée d'AIGUEBELLE, 2 Rue de l'Hôtel de Ville, AIGUEBELLE, 73220 VAL D'ARC du mardi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 11h30.

Permanences du commissaire enquêteur :

Monsieur Denis BLAISE, directeur bancaire retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur par décision n°E22000031/38 du 23/03/2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête publique susmentionné, aux dates et heures suivants :

au SIAEP Porte de Maurienne :

- le 01/06/2022 de 9h00 à 12h00

- le 16/06/2022 de 14h00 à 17h00

en mairie déléguée d'AIGUEBELLE :

- le 11/06/2022 de 9h00 à 12h00
- le 30/06/22 de 16h00 à 19h00

Pendant la durée de l'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public au siège de l'enquête publique susmentionné, à ses jours et heures d'ouverture susmentionnés, en un exemplaire papier.

Chacun pourra consigner ses éventuelles observations ou propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête publique susmentionné et mis à disposition aux heures habituelles d'ouverture.
- par courrier postal à l'intention de Monsieur le commissaire, adressé au SIAEP Porte de Maurienne, 4 place de la Mairie, RANDENS, 73220 VAL D'ARC,
- par voie dématérialisée par e-mail à l'adresse suivante : siaepportedemaurienne@yahoo.fr, avec en objet la mention expresse « Enquête Publique Assainissement »,
- par écrit ou oralement, lors des permanences susmentionnées tenues par le Commissaire Enquêteur.

Nota bene : toute observation ou proposition réceptionnée en dehors de la période d'enquête susmentionnée ne pourra pas être prise en compte.

A l'issue de l'enquête publique :

Dès leur réception, copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées au SIAEP Porte de Maurienne pour y être tenues à disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le dossier objet de la présente enquête publique, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis sur ce dernier par les personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, seront soumis à l'approbation par délibération du Comité Syndical.

Des informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées au SIAEP Porte de Maurienne, 4 place de la Mairie, RANDENS, 73220 VAL D'ARC – 04.79.65.28.26.

Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée au SIAEP Porte de Maurienne, et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

Le présent avis est également publié par voie de presse. Fait à Val d'Arc, le 09/05/2022 Le Président, J. RICO PEREZ